

N° 2023051101

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-trois, le onze mai à dix-neuf heures et quinze minutes, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Mme Ingrid GAILLARD, Maire, en suite des convocations en date du 05 mai 2023. Affichage le 05 mai 2023.

Etaient présents : Mme Ingrid GAILLARD, Mme Géraldine PRUVOST, M. Grégory DUBOCAGE, Mme Sylvie ROUGET, M. Hervé LEGRAND, Mme Justine MARTIN, M. Pascal GOSSELIN, M. Bertrand HERMETZ, M. Fabien DOZINEL (arrivé à 19h45 – a pris part au vote), M. Francis BROGNIART.

Excusés : M. Nicolas HERMETZ

Absents : ---

Secrétaire de séance : Mme Justine MARTIN

Objet : **Projet d'exploitation d'un parc éolien par la société BORALEX EXTENSION FORTEL sur les communes de Fortel-en-Artois et Villers-l'Hôpital.**

Madame le Maire expose à l'assemblée les principaux éléments du dossier de l'enquête publique concernant le projet d'exploitation d'un parc éolien par la société BORALEX EXTENSION FORTEL sur les communes de Fortel-en-Artois et de Villers-l'Hôpital.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de BORALEX EXTENSION FORTEL et motive sa décision comme suit :

- Aucun membre du conseil ne vote « pour » le projet mais les « abstentions-sans avis » évoquent tout de même le point financier positif pour les communes concernées.
- Les membres votant « contre » motivent :
 - o Un risque qu'il y ait beaucoup plus d'éoliennes, création d'une pollution visuelle,
 - o Il y a suffisamment d'éoliennes sur notre territoire,
 - o Interrogation sur la destination des déchets produits,
 - o D'autres énergies sont à développer (microstation sur les rivières – solaire),
 - o Fabrication étrangère,
 - o Le retraitement des éoliennes est un point négatif qui reste à améliorer.

VOTE :

- Pour : 0 voix
- Contre : 8 voix
- Sans-avis : 2 voix

Rendu exécutoire à la signature,
affichage et envoi en Sous-Préfecture
le 12 mai 2023
Le Maire,
Ingrid GAILLARD



Fait et délibéré les jours et heures susdits,

Le Maire,
Ingrid GAILLARD

